



CELINE TELLIER

MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,
DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 24 NOV. 2023

A l'attention de :

Madame Caroline Désir
Ministre de l'Éducation
Place Surllet de Chokier 15-17
B-1000 Bruxelles

Contact : Cellule Transversale

caroline.desir@gov.cfwb.be

Nos Réf. : CeT/JuB/FrO/ViC/CVi/23-2545

Concerne : Urgent – Impact sur les écoles de la qualité de l'eau en Wallonie et mesures d'urgence

Madame la Ministre,
Chère Collègue,

La problématique des PFAS fait la Une de l'actualité et il me tient à cœur de pouvoir vous informer au mieux afin que nous puissions ensemble, en tant qu'autorités publiques, veiller à la protection de la santé de tous, y compris des élèves et des membres du personnel des établissements scolaires.

L'eau est un bien vital et il n'est pas acceptable que les citoyens aient le moindre doute quant à la sécurité de sa consommation ou de son utilisation. Je suis donc déterminée à mettre toute mon énergie pour faire la lumière sur la source de cette pollution et sur les défaillances de communication relatives à la présence de PFAS dans l'eau de distribution distribuée à travers le puits de Chièvres entre octobre 2021 et mars 2023, tout en tirant les leçons de cet épisode malheureux. Ce type de situation ne peut en aucun cas se reproduire.

Sachez que la santé de la population reste ma priorité et celle du Gouvernement wallon.

Dans cette perspective, le Gouvernement m'a chargée d'un plan d'actions immédiates et à court terme afin d'accompagner les communes et les citoyens :

- Des **analyses environnementales** détaillées (analyse des sols, eaux et potagers domestiques, etc.) débuteront dans les prochaines semaines dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, Nimy et Feluy (ces deux dernières communes n'étant pas concernées par des pollutions dans les eaux de distribution), afin d'identifier plus précisément le périmètre pollué et de rechercher la source de ces pollutions. Sur base de ces analyses, des actions seront menées auprès des entreprises polluantes, afin de mettre fin à ces pollutions.
- Des **analyses sanguines**, financées par la Région wallonne, seront proposées prochainement à tout citoyen qui le souhaiterait, dans les zones où un dépassement de la future norme de 100 ng/l a été constaté, et dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, Nimy et Feluy. Les résultats de ces analyses sanguines seront examinés au regard des résultats du biomonitoring global de la

population wallonne (<https://www.issep.be/bmh-wal/>), réalisé en 2021, afin de déterminer si les taux en PFAS sont ou non supérieurs à la moyenne wallonne. Un accompagnement médical et des recommandations seront formulées sur base des résultats de ces analyses.

- Un **soutien psychologique** est également mis en place pour les citoyens qui en feraient la demande, sous la responsabilité de la Ministre Christie Morreale, en charge de la Santé. Vous trouverez de plus amples informations via le lien suivant : <https://covid.aviq.be/fr/trouver-du-soutien/PFAS>.
- Une **information complémentaire aux citoyens**. Celle-ci prend la forme de l'activation du numéro 1718, la mise en ligne d'une [Foire aux questions](#) sur le site du SPW et l'organisation de réunions citoyennes dans les communes concernées, en présence de la SWDE et de l'administration. Les consignes en matière de consommation d'eau de distribution sont reprises en ligne dans la Foire aux questions et seront progressivement complétées, sur base des recommandations du Conseil scientifique (voir ci-dessous).
- Un **Conseil scientifique indépendant** en matière de PFAS sera mis en place. Il aura pour mission de conseiller le Gouvernement et d'examiner toutes les conséquences des PFAS sur la santé de manière générale. Ce groupe d'experts pourra ainsi proposer une méthodologie précise permettant le suivi médical des personnes concernées dans les zones où un dépassement de la norme de 100 ng/l a été constaté. Ce Conseil pourra également suggérer une révision des normes de potabilité et des consignes de consommation associées, le cas échéant, ou des recommandations particulières pour certains publics spécifiques comme les enfants.
- **L'anticipation de la future norme de 2026 à 100 ng/l**

Comme vous le savez, le monitoring de la présence des PFAS dans les eaux de distribution wallonnes a démarré dès septembre 2023 via une mission déléguée à la SWDE. A ce jour, 306 zones de distribution ont été analysées sur 645, soit environ 47% de l'ensemble du réseau de distribution, correspondant à un taux de couverture de 83% de la population wallonne incluant bien entendu les écoles. Le taux de conformité en PFAS par rapport à la future norme de 2026 (soit 100 ng/l) de ces zones est de 100%, avec une valeur limite dans le village de Ronquières (97 ng/l).

Au vu de cette valeur limite, je comprends totalement l'attitude précautionneuse des autorités communales de Braine-le-Comte qui ont recommandé aux habitants de Ronquières de ne pas consommer, autant que possible, l'eau du robinet en attendant de nouveaux résultats d'analyse. Cette recommandation s'applique bien entendu aux établissements scolaires présents sur le village de Ronquières et je ne peux qu'appuyer cette mesure de prudence.

Afin de réduire ces valeurs, la SWDE a demandé à Vivaqua d'œuvrer à faire baisser cette concentration au plus vite, pour s'assurer de ne plus frôler ce seuil de 100 nanogrammes qui est celui de la future norme que nous souhaitons anticiper. J'ai également commandité une enquête auprès de l'Administration wallonne pour identifier les sources de pollution potentielle ayant abouti à ce dépassement sur le territoire de votre commune.

En cas de dépassement constaté de la future norme de 100 ng/l, les communes seront désormais contactées sans délai par la SWDE. Le cas échéant, il incombera aux communes de diffuser les informations pertinentes ainsi que les recommandations appropriées aux établissements scolaires situés sur leur territoire.

Le monitoring de l'ensemble des zones de distribution sera mené en continu. Dans les faits, nous anticipons dès lors les limites des taux européens prévus en 2026 relativement à la potabilité de l'eau de distribution.

Ce monitoring va être accéléré afin que nous puissions disposer au plus vite d'une **vue exhaustive** de l'ensemble des zones de distribution en Wallonie, de manière à ce que les citoyens et les autorités communales mais aussi les établissements scolaires puissent être pleinement rassurés sur la qualité de l'eau de distribution fournie.

Les valeurs relatives aux PFAS des zones de distribution gérées par le Région wallonne sont progressivement mises en ligne via l'outil « Qualité de mon eau » [Qualité d'eau | SWDE](#). Vous pourrez y retrouver les valeurs propres à chaque commune si celle-ci a déjà fait l'objet des analyses de ce monitoring.

Plus largement, je souhaite que nous puissions **tirer les leçons de cette crise**. Le cas du puits de Chièvres met en exergue la nécessité de soutenir encore davantage un changement culturel majeur en Wallonie. Nous devons en effet passer d'une approche strictement legaliste, basée sur les normes et uniquement celles-ci, à une approche légale bien sûr (les normes sont essentielles) mais aussi préventive, qui mette le **principe de précaution** au cœur de son action et jusqu'en profondeur dans les procédures de ses différentes instances.

C'est pourquoi je travaille également, en collaboration avec les distributeurs d'eau, à l'élaboration de « **seuils de vigilance** », bien inférieurs à la future norme de 100 ng/l dans l'eau potable, qui permettraient d'activer une action sur la recherche des causes de la présence de PFAS afin de diminuer ou limiter leur évolution.

Enfin, la problématique que nous vivons aujourd'hui révèle plus largement notre exposition constante à ces nouveaux polluants. Les PFAS, à l'instar d'autres substances chimiques néfastes, sont présents dans notre alimentation (**l'eau représente 4% de l'exposition aux PFAS par l'alimentation**, près de la moitié de l'exposition par la voie alimentaire étant par exemple imputable à la consommation de poissons et crustacés) mais également dans de nombreux produits de consommation quotidienne comme les cosmétiques, les emballages alimentaires, certains récipients, etc. Le biomonitoring humain wallon (BMH-WAL) — dont l'objectif est de mesurer les niveaux d'imprégnation à une série de substances chimiques émergentes et plus anciennes —, réalisé par la Wallonie en 2020 et 2021, montre d'ailleurs que **nous sommes presque tous, en Wallonie comme ailleurs en Europe, exposés à ces polluants**.

La lutte contre ces substances chimiques néfastes est donc un travail de longue haleine. C'est pourquoi je plaide activement, et de longue date, pour leur **interdiction pure et simple à l'échelle européenne**. Il est en effet nécessaire de suspendre la mise sur le marché européen de produits contenant des PFAS, sans quoi ils continueront à être utilisés par l'industrie chimique et, dès lors, à polluer notre environnement et à faire courir un risque pour la santé des personnes. Nous ne pouvons pas continuer à laisser l'industrie chimique en diffuser partout dans nos corps et notre environnement et exiger des autorités publiques qu'il n'y ait trace nulle part de ces polluants.

Je reste donc pleinement attentive à l'évolution de la situation et à la concrétisation rapide de ce plan d'actions, tout en demeurant à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, chère Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre,



Céline TELLIER

